

BORDEREAU D'ENVOI

GROUPEMENT
 COMRAGNIE **de**
 UNITE
BRIGADE DE
 P.V. N° **1417 / 19.79**
 OBJET DE LA PROCEDURE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
79306330
 9-10-79

- passage d'un O.V.N.I. à
 le 9 octobre 1979 .

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE Renseignements
 Administratifs

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse (deux feuillets) ,
2	- Plan de situation ,
3	- Procès-verbal d'audition de témoin - V G épouse P
4	- Procès-verbal d'audition de témoin - G M
5	- Procès-verbal d'audition de témoin - P G
6	- Procès-verbal d'audition de témoin - P I épouse S
7	- Procès-verbal d'audition de témoin - S J
8	- Procès-verbal d'audition de témoin - J P
9	- Dossier établi par le et adressé à la Base Aérienne à (neuf feuillets) .

FRG - 30.2.80

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES
2

DESTINATAIRES
 - Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire à
 - Monsieur le Procureur de la République à
 - Général Commandant la F.A.T.A.C. 1^{er} R.A. à
 - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignement, Section Opérations , à
 - Copie destinée au chef de Corps à DIJON ,

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
 L'Adjudant-chef
 G , Cdt la brigade
 DATE, SIGNATURE, CACHET
 Le 4 décembre 1979

GENDARMERIE NATIONALE

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE XXXXXXXXXX	
de	
UNITE	
BRIGADE DE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 197
03931	1417/1979

PROCÈS - VERBAL

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

SYNTHÈSE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

passage d'un O.V.N.I. à

, le 9 octobre 1979 .

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **G G**, Adjudant-Chef et **T** **H** Adjudant, O.P.J.,

VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 19 et 75 du C.P.P.**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR **20 novembre 1979** le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Air de la Base Aérienne à transmet à notre Commandant de compagnie la photocopie d'un dossier établi par le Groupement de Recherches et d'Etudes des Mystérieux Objets Célestes dont le siège est à , concernant le passage d'un OVNI. sur le territoire de la commune de le 9 octobre 1979 à 23 heures 25 .
 Le dossier nous est transmis pour enquête .

PREAMBULE

Le 13 octobre 1979 , sur les lieux d'un accident de la circulation à nous avons surpris une conversation entre un habitant du hameau de La Communauté , M. C M , et d'un journaliste où il était question du passage d'un OVNI. Interrogé verbalement M. C nous a précisé que le 9 octobre 1979 vers 23 heures 30 il avait vu et entendu un objet volant qu'il n'a pu identifier . Dès le lendemain au cours d'un service à nous avons recherché si des personnes avaient remarqué ce phénomène . Mme V G épouse F nous a relaté avoir remarqué , alors qu'elle se trouvait à l'intérieur de son habitation , une lueur dans le ciel et avoir entendu du bruit . Un voisin , M. P G qui se trouvait dehors dans sa cour nous a fait connaître qu'il avait nettement remarqué le passage d'un hélicoptère à basse altitude , ce jour-là à 23 heures 15 environ , allant jusqu'à préciser que compte tenu des caractéristiques des feux de signalisation de l'engin il s'agissait d'un Puma ou d'un Superfrelon . Il a ajouté qu'il avait suffisamment vu d'hélicoptères durant son service militaire pour ne pas se tromper et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'avait pas attaché plus d'importance au passage de cet engin .

Devant de telles précisions venant d'un témoin digne de foi nous n'avons pas jugé utile d'établir une procédure à ce moment-là , d'autant qu'aucune autre personne n'a pu nous fournir la moindre indication sur ce phénomène .

ETAT DES LIEUX

Le hameau de La Communauté qui compte cinq maisons d'habitation fait partie de la commune de et il est situé au sud-est du bourg , à quelques centaines de mètres du C.D. reliant à . Un plan de situation est joint à la procédure .

ENQUETE

Le 22/11/1979 nous entendons Mme V. G épouse P. qui déclare avoir vu de l'intérieur de son habitation , le 9 octobre 1979 vers 23 heures 15 , une boule de feu se déplaçant dans le sens ouest-est , à faible vitesse , à 30 mètres environ

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1 M. le Préfet à	DATE DE CLOTURE LE 3/12/1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT DÉPUTÉ L'Adjudant-Chef G , Commandant la brigade .
	<input type="checkbox"/> 1 M. le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/> 1 Général Cdt la FATAC 1° RA. à	SIGNATURE(S)	
	<input type="checkbox"/> 2 Direction Gendarmerie à		
	<input type="checkbox"/> 1 Copie au Chef de Corps à de Compagnie		
<input type="checkbox"/> 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.			

du sol . Questionnée sur le point de savoir s'il était exact qu'à la suite du passage de cet OVNI, des champignons avaient poussé dans sa pelouse - cette indication pour le moins surprenante figure dans son "audition" recueillie par l'enquêteur du GREMOC - Mme P a répondu verbalement qu'il s'agissait là du fruit de l'imagination journalistique et non pas de la traduction de son observation . Néanmoins la déclarante n'a pas voulu consigner cela par écrit , pour ne pas paraître ridicule , a-t-elle précisé . Pièce N° .

Le 22/11/1979 nous entendons M. C M qui déclare avoir vu un objet insolite , à une cinquantaine de mètres de hauteur , se déplaçant dans le sens est-ouest à 100 km/heure environ . L'engin avait la forme d'un tonneau et était de couleur rouge feu . Pièce N° . (C'était le 9/10/1979 à 23 h 25) .

Le 22/11/1979 nous entendons M. P G qui déclare avoir nettement vu les feux arrière d'un hélicoptère du type Puma ou Superfrelon . C'était le 9/10/1979 vers 23 heures 15 . Pièce N° .

Nota: Mme P , M. C et M. P ont entendu un bruit important .

Le 23/11/1979 nous entendons Mme P L épouse B qui déclare avoir vu le 9 octobre 1979 vers 21 heures , de son domicile , un objet ovale rouge et orange se déplaçant dans le ciel à la vitesse d'une étoile filante, dans le sens est-ouest . Il était gros comme un pot de fleurs . La déclarante pense que l'engin ne faisait pas de bruit . Pièce N° .

Le 22/11/1979 nous entendons M. B J qui déclare avoir entendu un vrombissement le 9 octobre 1979 vers 22 heures 45 , alors qu'il était dehors , dans sa cour . Ce bruit provenait d'un engin qu'il n'a pas vu mais il pense que cet OVNI, était à 25 ou 30 mètres du sol . M. J P était avec lui . Tous deux ont appris par la rumeur publique qu'un OVNI avait été vu à et ils ont enquêté sur place . Un rapport a été adressé par le GREMOC dont ils sont membres à la Base Aérienne à Pièce N° .

Le 1er décembre 1979 nous entendons M. J P qui déclare avoir entendu le 9 octobre 1979 vers 22 heures 45 , alors qu'il était chez M. B J en sa compagnie , un vrombissement produit par un engin non vu mais pouvant évoluer dans le sens sud - nord-ouest . Il a appris par la rumeur publique qu'un OVNI, avait été vu à et comme il est membre du GREMOC , il a enquêté sur place . Un rapport établi par ses soins a été adressé à la Base Aérienne à Pièce N° .

Tant le 14 octobre 1979 que le 22 octobre 1979 , lors de nos investigations sur les lieux à , nous n'avons relevé aucun indice matériel permettant de faire la moindre constatation relative au passage de cet OVNI .

GROUPEMENT

1

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

BRIGADE DS

P.V N° / 19 79

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

V

G

, épouse P

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR

vingt-deux novembre 1979 ,

NOUS SOUSSIGNÉ(S) ,

T M , Adjudant , CPJ. ,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

Nous entendons à son domicile :

- V G : épouse P , 53 ans , sans profession , demeurant à , née le à , fille de J et de B M , mariée , 6 enfants, NF., qui déclare à dix heures quinze :

"Le mardi 9 octobre 1979 vers 23 heures 15 je me trouvais à mon domicile . J'étais assise dans la cuisine . Il faisait nuit et la lampe électrique de cette pièce était allumée . J'ai éteint car je voulais aller me coucher et à ce moment-là j'ai entendu un bruit provenant de dehors . Il s'agissait d'un bruit inhabituel , ressemblant à un bruit de ferraille , beaucoup plus important que celui qui est causé par un avion à réaction . A cet instant j'étais seule chez moi . Comme je couche dans ma cuisine je suis donc restée dans cette pièce et j'ai pu observer par la porte-fenêtre , à travers les rideaux . J'ai alors vu une boule de feu ou plutôt une masse non sphérique aplatie en haut et en bas , le centre était rouge couleur feu et du reste de cette chose il sortait des flammes oranges et violettes . Il me semble que je viens de m'exprimer de façon trop approximative et pour préciser ma pensée quant à la forme de cet objet je puis dire que c'était une boule grosse comme trois fois le soleil au moment où il se couche mais présentant un plat en haut et en bas . Je regardais en direction de l'ouest et j'ai remarqué que cet objet lumineux se déplaçait dans le sens est-ouest à très faible vitesse que je compare à celle d'un cycliste . Cette chose se trouvait (1) à hauteur du sommet des arbres ~~à une dizaine de mètres environ au-dessus de leur cime~~ à une dizaine de mètres environ au-dessus de leur cime . Autrement dit l'engin était à trente mètres environ du sol . Au moment où cet objet a disparu à l'horizon il était 23 heures 25 exactement . J'ai vu ce phénomène pendant deux ou trois minutes ; je n'ai pas regardé l'heure au moment du début de mon observation .

L'engin que j'ai vu ne ressemble à aucun objet que je connais . C'est ainsi qu'il ne s'agissait pas d'un avion , ni d'un hélicoptère , ni d'un parachute .

Je précise que cet engin se déplaçait à une altitude constante .

Après cette observation je me suis couchée et le lendemain mon voisin M. C M m'a dit qu'il avait également vu cette chose bizarre . Lecture faite personnellement , persiste .

L'opt.

O.M.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° / 19 79

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

C

M

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt-deux novembre 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

T M , Adjudant , O.P.J. ,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

Nous entendons à son domicile :

- C M . 37 ans , chômeur . demeurant à
, né le à , fils de M
et de V A , célibataire , M.F. ? qui déclare à onze heures :

"Le mardi 9 octobre 1979 vers 23 heures 25 j'étais à mon domicile . Il faisait nuit et j'étais couché . Mes chiens ont aboyé et j'ai pensé que quelqu'un se trouvait dans la cour . Je me suis levé mais je n'ai pas allumé de lumière . J'ai observé par la porte-fenêtre de ma cuisine mais je n'ai rien vu . Je suis sorti . J'ai alors entendu un bruit très important et j'ai immédiatement pensé qu'un avion venait de s'écraser au sol . J'ai regardé en l'air et j'ai vu un objet insolite se trouvant à une cinquantaine de mètres de hauteur . Il venait de l'est et se dirigeait vers l'ouest , à une altitude constante , à une vitesse que j'évalue à 100 km/heure environ . J'ai pu observer cet objet pendant une quarantaine de secondes . Il s'agissait d'un engin de la forme d'un tonneau aplati et de la grosseur d'une voiture . Il était de couleur rouge feu avec des flammes violettes et oranges .

Au moment de cette observation j'étais seul chez moi . Le lendemain j'ai vu Mme P et elle m'a dit qu'elle avait aussi vu ce phénomène . Je puis vous affirmer que l'engin que j'ai vu ne ressemble ni à un avion , ni à un hélicoptère , ni à un parachute ."

Lecture faite personnellement , persiste .

L.O.P.J.

GROUPEMENT

I
COMP

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N°

/ 19 79

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

P

G

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR

vingt-deux ~~sept~~ novembre 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

T

M

Adjudant, OPJ.,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Nous entendons à son domicile:

- P G , 38 ans , entrepreneur de maçonnerie , demeurant à
 M et de B C , né le à , fils de
 N.F. , qui déclare à onze heures trente:

"Le mardi 9 octobre 1979 vers 23 heures 15 j'étais dans la cour de mon habitation . J'étais seul . Il faisait nuit . J'ai entendu un bruit provenant de l'est . J'ai regardé dans cette direction . J'ai vu un objet lumineux se trouvant à une altitude que je ne puis évaluer et se déplaçant dans le sens est-ouest à une vitesse réduite que je ne puis préciser . J'ai vu cet engin surtout de l'arrière . Il s'agissait sans aucun doute d'un hélicoptère du type Puma ou Superfrelon . J'ai en effet nettement vu les feux arrière de l'engin , c'est-à-dire le feu arrière gauche rouge et le feu arrière droit un peu plus bas que l'autre et de couleur blanche . Je me trouvais à une centaine de mètres de son aplomb et comme il faisait nuit je n'ai rien pu voir d'autre .
Question: S'agissait-il d'un objet lumineux ou plutôt dont la luminosité était importante ?

Réponse: Non . L'objet n'était pas entièrement lumineux mais seuls les feux arrière étaient éclairés .

Question: Quelle était sa couleur ?

Réponse: Comme il faisait nuit je n'ai pu voir la couleur de cet engin .

Question: Est-ce que l'engin faisait du bruit ?

Réponse: Oui , il faisait le bruit produit normalement par un hélicoptère . Je précise que j'ai fait mon service militaire au cours duquel j'ai pu voir de nombreuses fois des hélicoptères . L'engin que j'ai vu le mardi 9 octobre 1979 est bien un hélicoptère mais comme il faisait nuit je ne puis indiquer son type avec précision ."

Lecture faite personnellement , persiste .

P. O.P.J.

GROUPEMENT

1

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° / 199

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

P L , épouse B (témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt-trois ~~ans~~ novembre 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S), T R Adjudant, OPJ.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Nous entendons au bureau de la brigade, sur convocation :

- P L , épouse B , 73 ans , sans profession , demeurant à
 , promenade , née le à
 , fille de C et de M F , N.F. ? qui
déclare à quinze heures :

"Le 9 octobre 1979 vers 21 heures j'étais à mon domicile . Il faisait nuit et tout était éteint chez moi . J'ai vu par la fenêtre de la salle à manger un objet lumineux qui se trouvait dans le ciel à un kilomètre environ de ma position . Il était à l'est et se dirigeait en direction de l'ouest à la vitesse d'une étoile filante .

Cet objet était rouge , orange et brillait . Sa forme était ovale mais je ne puis rien dire quant à sa grosseur si ce n'est que la partie visible (brillante) était grosse comme un pot de fleurs .

J'ai pu observer ce phénomène pendant une dizaine de secondes . Je ne me souviens pas si cet objet faisait du bruit mais il me semble que non.

Je suis certaine d'avoir vu cette chose vers 21 heures et non point plus tard ."

Lecture faite personnellement , persiate .

l'opt

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N°

/ 19 79

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

B

J

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR

vingt-deux novembre 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

T

M

, Adjudant, OPJ.,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Nous entendons à son domicile:

- B J, 27 ans, cuisinier, demeurant à
de R Y, marié, sans enfant, N.F., qui déclare à 14h40 :

"Le mardi 9 octobre 1979 vers 22 heures 45 j'étais dans la cour de mon habitation en compagnie de M. J P demeurant à . Nous n'étions que tous les deux. J'ai entendu un vrombrissement assez fort que je puis comparer à celui produit par un avion évoluant très bas, à 25 ou 30 mètres du sol par exemple. Il faisait nuit. Ce bruit provenait vraisemblablement d'un engin se dirigeant dans le sens sud - nord-ouest. Comme il faisait nuit je n'ai pu voir l'engin mais d'après le bruit l'appareil devait se trouver à 25 ou 30 mètres d'altitude. J'ai entendu ce vrombrissement pendant une dizaine de secondes. Je n'ai vu aucune lueur et pourtant il faisait nuit.

Mon ami M. J a observé le même phénomène puisqu'il était avec moi. Dans les jours qui ont suivi j'ai appris par la rumeur publique que des habitants de avaient observé un phénomène pouvant s'apparenter à celui dont nous avons été témoins le 9 octobre 1979. M. J et moi-même sommes allés à et au nom du GREMOC (Groupeement de Recherches et d'Etudes des Mystérieux d'Objets Célestes) - siège à mon domicile - dont nous sommes membres, nous avons enquêté sur place. C'est ainsi que nous avons relevé à l'aide d'un détecteur de champ magnétique, du magnétisme apparent sur des piquets de clôture et sur une boîte aux lettres de la propriété P. Nous avons découvert deux témoins à (Mme P et M. C) et un témoin à (Mme B). Nous avons établi un rapport que M. J a transmis à la Base Aérienne A.

Lecture faite personnellement, persiste.

L. OPT.

GROUPEMENT

1

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
BRIGADE DE

P.V N° / 19 79

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE J P (témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er décembre 1979

NOUS SOUSSIGNÉ(S), T M Adjudant, O.P.J. ,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Nous entendons au bureau de la brigade, sur convocation :

- J. P., 29 ans, agent S.N.C.F. ? demeurant à
avenue, né le à, fils
de M et de B A, célibataire, N.F., qui déclare à 9h00:

"Le mardi 9 octobre 1979 vers 22 heures 45 j'étais dans la cour de mon ami M. J B, en sa compagnie. Nous notions que tous les deux. J'ai entendu un bruit ressemblant à celui qui est produit par un avion du type Nord-Atlas mais je n'ai rien vu. J'ai imaginé que l'engin provoquant ce bruit se déplaçait dans le sens sud - nord-ouest, à une altitude indéterminée mais probablement faible. Je ne puis rien dire quant à la vitesse de l'engin. J'ai entendu ce bruit, lequel était très important, assourdissant comme un vrombissement, pendant une durée de 15 à 30 secondes. Il faisait nuit et pourtant je n'ai pas vu de lumière produite par l'engin.

M. B a dû observer la même chose que moi. Dans les jours qui ont suivi j'ai appris par la rumeur publique qu'un phénomène semblable avait été remarqué à. Comme je suis membre du GREMOC (Groupe-ment de Recherches et d'Etudes des Mysterieux Objets Célestes) je suis allé enquêter sur place. C'est ainsi que j'ai recueilli l'audition de plusieurs témoins et que j'ai décelé du magnétisme sur une clôture et sur une boîte aux lettres, se situant sensiblement au-dessus de la trajectoire de l'engin qui avait été vu. Ces indications sont contenues dans un rapport que j'ai établi et qui a été adressé à la Base Aérienne à."

Lecture faite personnellement, persiste.

L'op.